



Extrait de résolution

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 7 mai 2024, à 19 h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents : Madame Karine Trahan, conseillère ainsi que Messieurs Hilarius Peter, Bernard Martel et Yvan Courchesne. Conseillers.

Sont absents : Monsieur Patrice Godin et Madame Ginette Laliberté.

Tous formant quorum sous la présidence de la madame Sylvie Laval, mairesse.

Est également présente, madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire.

Résolution numéro 2024-05-128

8.3 Nomination de Geena Lemire et Émile Leblanc à titre d'inspecteurs/trices adjoints/tes

Considérant que le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine;

Considérant l'action 1.1.4 du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) : « Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC »;

Considérant l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond (MRC13640/02/24);

Considérant que le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 250 kilomètres;

Considérant que les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ;

Considérant que deux (2) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines.

Il est proposé par Monsieur Bernard Martel
Et résolu,

Que le Conseil de la municipalité de Durham-Sud désigne Geena Lemire et Émile Leblanc comme inspectrice adjointe et inspecteur adjoint, les autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires;
- Transmettre toutes les informations recueillies aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

Adoptée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Signé à Durham-Sud, le 7 mai 2024



Carole Pigeon, directrice générale et
greffière-trésorière intérimaire

Sylvie Laval, mairesse